

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) **N° de publication :**
(A utiliser que pour
le classement et les
commandes de reproduction.)

2.085.350

(21) **N° d'enregistrement national :**
(A utiliser pour les paiements d'annuités,
les demandes de copies officielles et toutes
autres correspondances avec l'I.N.P.I.)

70.13172

DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION A UN BREVET D'INVENTION

1^{re} PUBLICATION

- (22) Date de dépôt..... 13 avril 1970, à 13 h 40 mn.
(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — «Listes» n. 51 du 24-12-1971.
- (51) Classification internationale (Int. Cl.) .. G 21 c 3/00.
- (71) Déposant : COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE, résidant en France.
- (74) Mandataire :
- (54) Dispositif d'étanchéité pour élément combustible.
- (72) Invention de : Michel Aubry et Gérard Deletré.
- (33) (32) (31) Priorité conventionnelle :
- (61) Références du brevet principal : Brevet d'invention n. 1.528.864 du 3 mai 1967.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) : 1^{re} : 94.076.

La présente invention concerne un dispositif d'étanchéité pour l'extrémité d'une raine métallique soumise à de fortes variations de températures, ledit dispositif devant d'autre part être démonté rapidement.

5 Dans le brevet principal et sa première addition, le dispositif d'étanchéité était particulièrement adapté au cas des Gaines d'éléments combustibles nucléaires placées dans un cas tel où la température à de fortes pressions jusqu'à 60 bars pour des variations de températures de plusieurs centaines de degrés. Ledit dispositif 10 d'étanchéité était essentiellement constitué par un joint annulaire en métal mou, avantagablement en magnésium ou en aluminium, sur lequel s'appliquait un ou plusieurs joints coûteux circulaires en métal dur, par exemple en acier inoxydable.

Le dispositif suivant l'invention est utilisable, en outre, 15 dans un milieu aqueux sous pression à une température élevée et sous irradiation, tout en conservant une bonne étanchéité et une possibilité de démontage aisément après irradiation puis refroidissement de la raine.

Le dispositif objet de l'invention est essentiellement caractérisé par un bouchon en métal dur comportant à sa partie 20 inférieure un coûteau circulaire, ledit coûteau comprenant un joint annulaire en métal mou sur un second coûteau circulaire dirigé vers le haut solidaire d'une douille en métal dur soudée à l'extrémité d'une raine à obturer, ledit bouchon étant comprimé, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs rondelles métalliques élastiques et d'une 25 rondelle métallique plate, par un couvercle métallique visé sur ladite douille.

Ledit joint annulaire est en cuivre ou en alliage à base de cuivre, le ou les rondelles métalliques élastiques et la rondelle métallique plate sont en acier traité.

30 Le couvercle métallique a une forme cylindrique avec un événement central et comporte des événements situés sur une circonférence où peuvent s'encastrer les griffes d'une clé de serrure ainsi que quatre nlets sur les côtés permettant un serrage avec une clé plate.

35 Le bouchon comporte une aiguille de centrage supérieure, pour les rondelles élastiques et plates, taraudée intérieurement, dans laquelle s'engrave une tige filetée où se visse un écrou tenant aussi sur la face supérieure du dit couvercle par l'intermédiaire d'une rondelle métallique centrée sur ladite tige filetée, afin de décoller 40 le bouchon et le joint annulaire après utilisation.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention résultent de la description suivante d'un mode de réalisation et du dessin annexé aux figures. La figure unique est une vue en coupe d'une voie munie de son couvercle et de son bouchon.

- 5 Je dispositif, object de l'invention, consiste à obtenir l'extrémité d'une voie 1 en métal dur, tel que l'acier inoxydable, sur laquelle est coulée une douille 2 de même métal filée extérieurement, comportant un coude circulaire 3 dirigé vers le haut (voir la figure). Un joint annulaire 4, en métal mou et offrant une bonne résistance à 10 la compression dans l'eau chaude, est placé sur le coude circulaire 3. Un bouchon 5, en métal tel que l'acier inoxydable, coiffe l'extrémité de la voie 1 et vient au contact du joint annulaire 4 par un second coude circulaire 6 orienté vers le bas (voir la figure). Le joint annulaire 4 est donc maintenu entre les deux coude circulaires 15 3 et 6 qui sont tous deux en acier inoxydable, tandis que l'édit joint annulaire 4 est essentiellement constitué en cuivre de grande pureté tel que le cuivre électrolytique. Le bouchon 5 comporte sur sa face opposée à la voie 1 une ouverture de contre ce 7 munie d'un trou horizontale 8. Autour de cette ouverture 7 sont centrées à l'intérieur 20 une ou plusieurs rondelles métalliques 9 électriques, par exemple en acier traité, et une rondelle plane 10 également en acier traité. Un compresseur 11 vient s'appuyer sur la partie centrale inférieure sur la rondelle plane 10 et se visse sur la partie externe inférieure 12 sur la filetage n°6 correspondant de la douille 2. En visant le 25 compresseur 11 avec une clé à manivelle au moyen des écrous 13 ou avec une clé plate au moyen des plots 17, on applique les coude circulaires 3 et 6 sur le joint annulaire 4, momentanément, l'extrémité de la voie 1. En même temps on comprime la ou les rondelles métalliques 9 entre la rondelle plane 10 et le bouchon 5. Le (ou les) 30 rondelle(s) métallique(s) 9 sont alors en compression pendant toute la durée de l'utilisation du dispositif.

Une ou deux exemplaires de voie 1 renferment un élément combustible malaisé à subir une irradiation dans un réacteur, dans l'eau 35 avec une température de 200°C dans le four continu à 200°C pendant un temps d'abord, l'effet de vide entre le cuivre du joint annulaire 4 et l'acier inoxydable des coude circulaires 3 et 6 est négligeable, car les potentiels dans l'eau du cuivre et de l'acier inoxydable sont voisins du fait de la passivation rapide de l'acier inoxydable. C'est pourquoi le joint annulaire 4 en cuivre ne subit pas d'autre déformation 40 que celle résultant du fluage.

D'autre part, la différence de dilatation du joint annulaire 4 en cuivre et des couteaux circulaires 3 et 6 en acier inoxydable lors de la montée et de la descente en température ainsi que des chocs thermiques consécutifs à l'irradiation, est constamment compensée par 5 la pression due à la ou les rondelles métalliques 9 préalablement comprimées. Ainsi l'étanchéité est donc bien maintenue durant l'irradiation.

Au démontage du dispositif, le décollage du joint annulaire 4 s'effectue, après vissage d'une tige filetée 14 dans le trou boroné 10 taraudé 8 du bouchon 5, en vissant sur cette tige filetée 14 un écrou 16 s'annuyant sur le couvercle 11 par l'intermédiaire d'une rondelle 15. La rotation de l'écrou 16 permet par l'intermédiaire de la tige filetée 14 de déplacer en translation le bouchon 5 d'un jeu 18 entre ledit bouchon et le couvercle 11.

15 Le dispositif décrit combine donc les avantages suivants : une bonne résistance à la corrosion dans l'eau chaude sous pression assurant une bonne étanchéité sous irradiation et au refroidissement, et un démontage aisné après refroidissement.

Bien entendu l'invention n'est nullement limitée au mode 20 de réalisation décrit et représenté qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

REVENDEICATIONS

- 1°/ Dispositif d'étanchéité fixé à l'extrémité d'une raine métallique caractérisé par un bouchon en métal dur comportant à sa partie inférieure un couteau circulaire, ledit couteau comprimant un joint annulaire en métal mou sur un second couteau circulaire dirigé vers le haut solidaire d'une douille en métal dur soudée à l'extrémité de la raine à obturer, ledit bouchon étant comprimé, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs rondelles métalliques élastiques et d'une rondelle métallique pleine, par un couvercle métallique vissé sur ladite douille.
- 5 10 2°/ Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1 comportant un joint annulaire en cuivre ou en alliage à base de cuivre et des rondelles métalliques élastiques et pleines en acier traité.
- 15 3°/ Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1 comportant un couvercle métallique de forme cylindrique avec un évidement central, et possédant des évidements situés sur une circonférence où peuvent s'engager les griffes d'une clé de serrage ainsi que quatre plats sur les côtés permettant un serrage avec une clé plate.
- 20 4°/ Dispositif d'étanchéité suivant la revendication 1 dont le bouchon comporte une queue de centrage supérieure, pour les rondelles élastiques et plates, taraudée intérieurement, dans laquelle s'enfonce une tige filetée où se visse un écrou prenant appui sur la face supérieure dudit couvercle par l'intermédiaire d'une rondelle métallique centrée sur ladite tige filetée, afin de décoller le bouchon et le joint annulaire après utilisation.
- 25

70 13172

2085350

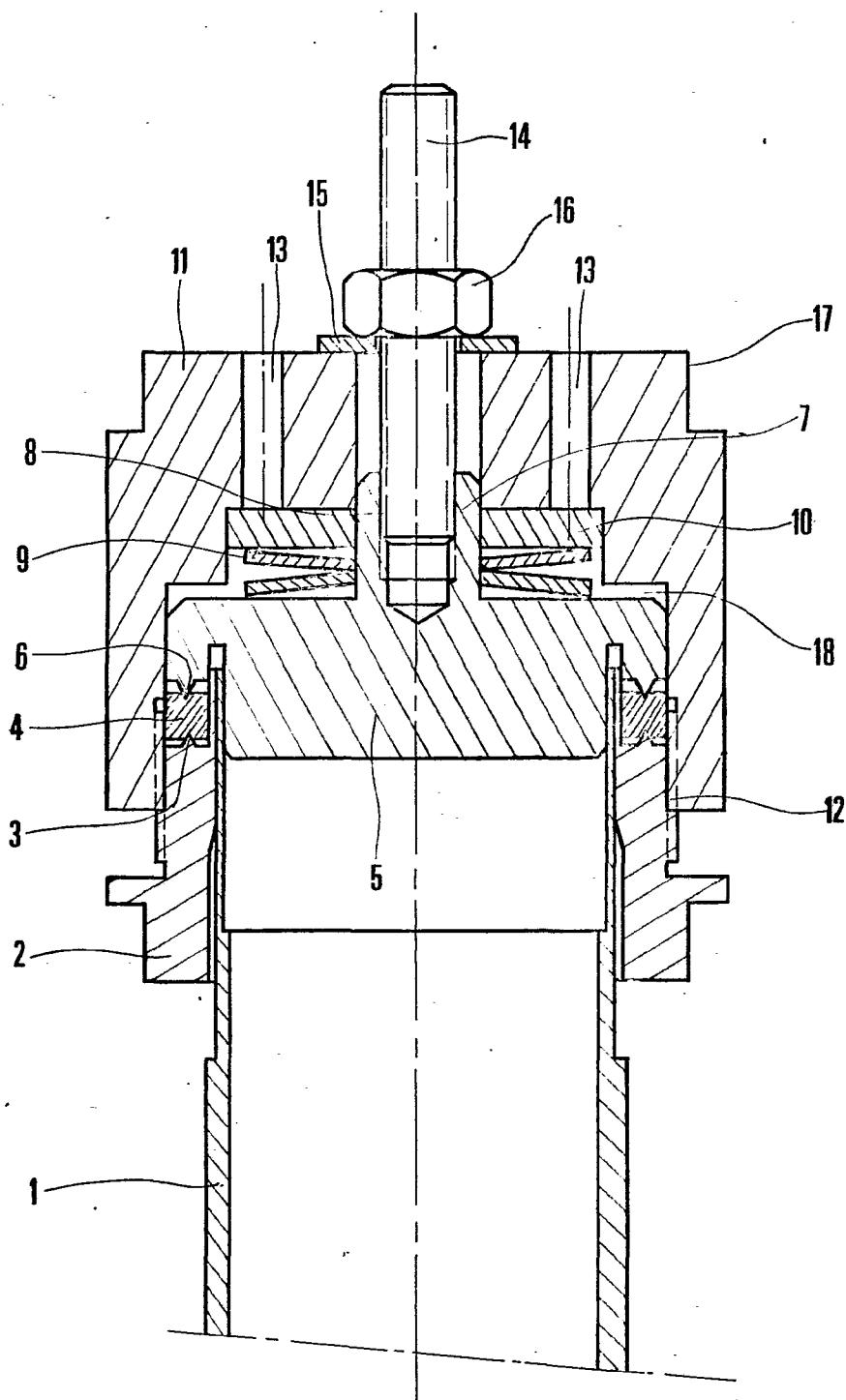


Fig:1